



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

CHAUMONT, le 12 janvier 2017.

Communiqué de presse

Apport de Trésorerie Remboursable 2016

La direction départementale des territoires (DDT) informe que la date limite de télédéclaration des demandes d'ATR 2016, initialement prévue le 15 décembre 2016, a été décalée au 31 janvier 2017.

Cet apport ne concernait que les aides découplées, l'ICHN et les aides couplées animales.

En ce qui concerne les aides à l'agriculture biologique et les MAEC, une nouvelle composante a été décidée avec un paiement prévu à compter du mois de mars 2017.

Les agriculteurs qui ont déjà demandé l'ATR 2016 n'ont pas de démarches supplémentaires à faire.

Toutes informations utiles sont disponibles auprès de la DDT au 03 25 30 79 38.

Contact presse :

Préfecture - Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54 – 06 86 80 52 55